

Image not found or type unknown



Demande de renseignements d'état civil

Par **gdaiche**, le **22/12/2010 à 18:27**

Bonjour, rnbonçaire toulemande, je suis hocienne je suis mariée ma femme a un problème administrative, elle est née en France le: 14-01-1975 à Marseille de parents étrangers elle a déposé sa demande pour la nationalité française et puis les autorités consulaires de France à Annaba ont refusé cette demande.

Par **mimi493**, le **22/12/2010 à 18:35**

Le simple fait de naître en France ne donne, en soi, aucun droit à la nationalité française. rnSauf dans le cas particulier d'un conjoint de Français, nul ne peut être naturalisé sans résider en France régulièrement.